

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2022/66

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le
ID : 023-212316806-20221018-202266-DE

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER

Etaient absents et excusés : Ms Régis GUYONNET, Jérôme CANDORET

Madame Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Pierre DUGUET,

Madame Fanny LAPORTE-CADILLON donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAK

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est demandé par la Préfecture de procéder à la désignation d'un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.

Le correspondant incendie et secours est défini comme : « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur Pierre DUGUET est seul candidat pour cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la désignation de Monsieur Pierre DUGUET en tant que correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 18/10/2022

Publiée, le 24/10/2022

Transmis, le 24/10/2022

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET



